




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-124**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150942-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DISPOSITIF AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DU BAF A CITOYEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS "STYL'AIX ADOS" et du CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse Petite Enfance,  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 8.1  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : DISPOSITIF AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DU Bafa CITOYEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS "STYL'AIX ADOS" ET DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville, à travers sa politique Jeunesse, a mis en place un dispositif de loisirs intitulé « STYL'AIX ADOS » ayant pour but de développer l'autonomie et la responsabilisation des jeunes aixois de 14 à 17 ans qui résident sur la ville et le territoire du Pays d'Aix.

Par ailleurs, le Plan mercredi, inclus dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), repose sur l'engagement des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à mettre en place des activités éducatives de grande qualité dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi, avec une continuité et une cohérence toute l'année et sur les vacances scolaires. La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

L'accompagnement des associations gestionnaires des Accueils de Loisirs aixois (centres sociaux, équipements de proximité et associations agréées) révèle des difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés titulaires du Bafa. Une piste de résolution semble être de former et accompagner le plus tôt possible les jeunes qui seront les futurs animateurs des centres aérés aixois, grâce au parrainage des structures d'accueil et au soutien de la collectivité. L'engagement de la Ville au titre du Contrat Enfance Jeunesse permet en effet

d'accompagner la formation des jeunes animateurs à hauteur de 10 BAFA environ par an avec une participation financière de la CAF pour cette action au titre du CEJ.

Compte-tenu de ces éléments, et connaissant l'intérêt des adolescents pour l'animation et la recherche d'une première expérience professionnelle, la Ville souhaite expérimenter la mise en œuvre d'un BAFA CITOYEN AIXOIS pour les vacances d'été 2019. Cette expérimentation bénéficiera aux jeunes âgés de 17 à 18 ans et habitants le territoire communal. Un marché sera lancé pour la formation d'au moins 10 jeunes sur l'année 2019-2020. Le BAFA CITOYEN AIXOIS fera l'objet d'orientations éducatives tenant compte des grands objectifs éducatifs stratégiques de la commune, des diagnostics de territoire concertés avec les gestionnaires d'ALSH et les conseils d'école. L'apport de cette formation sera complété par une connaissance des services et ressources de la commune afin de permettre aux futurs « Animateurs Citoyens Aixois » d'avoir une bonne connaissance locale et de s'approprier les objectifs du Projet Educatif de Territoire.

Les candidats au BAFA CITOYEN déposeront un dossier de candidature au travers du dispositif « Styl'Aix Ados » et participeront à un jury de sélection co-instruit avec les gestionnaires d'ALSH qui permettra de déterminer leur motivation, leur maturité, ainsi que leur degré d'engagement. Les jeunes ainsi retenus bénéficieront d'une entrée en formation pour l'obtention de leur BAFA complet entièrement financé par la collectivité et d'un stage pratique au sein des accueils partenaires du dispositif sur la commune. La formation des jeunes sera dispensée par un organisme agréé choisi par la Ville par voie de marché à procédure adaptée. En contrepartie, ils s'engageront :

- A suivre l'intégralité de la formation.
- A effectuer la totalité de leur stage pratique (14 jours) de façon bénévole au sein de leur structure gestionnaire tutrice (association gestionnaire d'un ALSH inscrit au Plan Mercredi Aixois) ainsi qu'un minimum de 10h d'actions citoyennes supplémentaires bénévoles au sein de cette même structure tutrice pour contribuer à l'animation du territoire.

Cette action réfléchiée dans un contexte budgétaire maîtrisé vise plusieurs objectifs :

Pour la Ville :

- Favoriser la qualité des accueils de loisirs ;
- Favoriser la coordination des projets d'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial ;
- Orienter la formation des animateurs au regard des grands objectifs éducatifs définies par la Commune ;
- Développer l'intérêt des jeunes pour les métiers de l'animation, de l'enfance et de la jeunesse.

Pour les associations gestionnaires partenaires :

- Permettre aux ALSH de recruter des animateurs qualifiés, motivés et investis ;
- Accompagner un jeune dans un projet cohérent et durable ;
- Permettre la montée en compétence de leurs équipes et une meilleure reconnaissance de la part des familles et des partenaires institutionnels.

Pour les jeunes bénéficiaires :

- Découvrir les métiers de l'animation ;
- Favoriser l'accès aux fonctions d'animateur au sein des ALSH ;
- Faire preuve d'engagement et de citoyenneté, s'inscrire dans un projet à long terme.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à mettre en œuvre l'action BAF A CITOYEN AIXOIS dans le cadre du dispositif de loisirs « STYL'AIX ADOS » et inscrite au contrat Enfance Jeunesse et bénéficiant de crédits de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

DL.2019-124 - DISPOSITIF AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DU BAFI CITOYEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS "STYL'AIX ADOS" ET DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»